

Demande de divulgation, Option 6 – Infractions aux règlements municipaux de Brampton

Chefs d'accusation relatifs aux règlements municipaux de la Ville de Brampton, y compris:

- [Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence, L.R.O. 1990, chap. E.9](#)
- [Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario \(mesures adaptables en réponse à la COVID-19\), L.O. 2020, chap. 17](#)
- [Loi de 1992 sur le code du bâtiment, L.O. 1992, chap. 23](#)
- [Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie, L.O. 1997, chap. 4](#)

Chefs d'accusation relatifs aux règlements municipaux:

- Règlement de zonage (appartements en sous-sol, entreposage extérieur, et
- Règlement 135-2020 sur le port obligatoire de couvre-visage en raison de la COVID-19 à Brampton
- Règlement M01-2020 sur les mesures d'urgence relatives à la COVID-19 de Brampton
- Licences municipales
- Contrôle des animaux
- Feux d'artifice, etc.

Présentez une demande en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous:

[Demande de divulgation relativement aux règlements municipaux de Brampton](#)



Exemple d'assignation municipale

[Cliquez pour afficher](#)



Coordonnées des Services judiciaires

Cour des infractions provinciales de la Cour de justice de l'Ontario

Greffe de la Cour des infractions provinciales

5 Ray Lawson Blvd., Brampton L6Y 5L7

 **Heures d'ouverture:** Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (sauf les jours fériés)

 **Téléphone:** 905.450.4770

Télécopieur: 905.450.4794

Ligne téléphonique ATS: 905.874.2130

 **Courriel:** provincialoffencescourt@brampton.ca

Coordonnées des poursuivants

Bureau des poursuivants

5 Ray Lawson Blvd., Brampton L6Y 5L7 (2^e étage)

 **Heures d'ouverture:** Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (sauf les jours fériés)

 **Téléphone:** 905.450.7211